



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2022**

Conseillers en exercice	<b>33</b>	<b>L'an deux mille vingt deux, le mardi 15 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 9 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUZIN, Maire.</b>
Présents	<b>26</b>	
Absents représentés	<b>7</b>	
Absents non représentés	<b>0</b>	

**Étaient présents :**

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Guy PICARLE, Martine MEZONNET, Michel PREAU, Yaëlle MATHIEU-PEGART, Philippe ROCHETTE,

Françoise MASSOUBRE, Josiane MARION, Francis GAUMY, Jean-François MAUME, Aline FAYE, Béatrice STABAT ROUSSET, Jean-François VIGUES, Aurélien BAZIN, Vivien GOURBEYRE, Dominique MOLLE, Olivier DEVISE, Hélène VEILHAN, François ULRICH, Marie-Laure LANCIAUX, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Damien MARTIN.

**Absents représentés :**

Damien PESSOT

représenté par Christine LECHEVALLIER

Gilles REYROLLE

représenté par Guy PICARLE

Hervé GRANDJEAN

représenté par Jean-François VIGUES

Agnès ANDAN

représentée Martine MEZONNET

Valérie BERTHEOL

représentée Michel PREAU

Damien MARTIN

représenté par Alain DUMEIL

Jean-François MAUME

représenté par Aline FAYE

*Josiane Marion a été nommée secrétaire de séance.*

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14/12/2021.**

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 30 Voix Pour et 3 Non participation au vote de M. Gilles Reyrolle, Mme Dominique Molle et M. Damien Martin :**

- **APPROUVE** le procès verbal de la séance du 14 décembre 2021

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 09/02/2022.**

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :**

- **APPROUVE** le procès verbal de la séance du 9 février 2022

#### **01. Rénovation énergétique du groupe scolaire Jean Zay : candidature à l'appel à projets local Scolae**

**M. le Maire** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :**

- **AUTORISE** M. le Maire à déposer une candidature pour le projet de rénovation du groupe scolaire Jean Zay dans le cadre de l'appel à projets local SCOLAE.

#### **02. Révision du plan local d'urbanisme - avis de la commune sur le projet de PLU avant approbation en conseil métropolitain**

**Mme Lechevallier** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité 26 Voix Pour et 7 Voix Contre :**

- **VALIDE** la modification du projet de Plan Local d'Urbanisme pour prendre en compte certains avis des personnes publiques associées et certaines observations émises lors de l'enquête publique et de l'enquête publique complémentaire,
- **ÉMET** un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme définitif de la commune de Beaumont.
- **AUTORISE** Clermont Auvergne Métropole à poursuivre la procédure de révision du PLU de Beaumont en approuvant le projet de PLU en Conseil Métropolitain.

### **03. Lancement d'un appel à projets opérateur(s) architecte(s) cœur de ville : îlot A et C**

M. Durantin présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité 26 Voix Pour et 7 Voix Contre :**

- **ENGAGE** à la date de signature de la présente décision la consultation d'opérateurs via un Appel à projets, dont les modalités sont définies dans le Cahier des charges annexé à la présente ;
- **VALIDE** la mise en œuvre d'une Commission technique ad-hoc « Cœur de Ville » en charge de participer à l'analyse des candidatures et des offres ainsi qu'à l'ensemble des opérations nécessaires jusqu'à la sélection du lauréat ;
- **PUBLIE** le cahier des charges sur le site internet de la commune de Beaumont et de communiquer par voie de presse, à compter du 15 mars 2022, afin d'assurer l'égalité de traitement entre les opérateurs potentiels pour la phase 1 ;
- **PUBLIE** l'ensemble des pièces nécessaires à la procédure d'appel à projet ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette procédure ;

### **04. Désaffectation et déclassement du domaine public communal et intégration au domaine privé de la commune - parcelle cadastrée section BH n°184**

Mme Lechevallier présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité 26 Voix Pour et 11 Voix Contre :**

- **CONSTATE** la désaffectation de la parcelle cadastrée section BH n°184, sise rue Georges Albaret, lieu-dit « Le Mas » à Beaumont 63110.
- **PRONONCE** le déclassement du domaine public communal la parcelle cadastrée section BH n°184 pour une incorporation au domaine privé communal.

### **05. Avis préalables a la désaffectation d'une emprise foncière du domaine public par Clermont Auvergne Métropole Av. du Mont Dore**

Mme Lechevallier présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :**

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la désaffectation par Clermont Auvergne Métropole de cette emprise du domaine public routier située au droit de la parcelle cadastrée section BR n°142, entre les n°49 et 51 de l'Avenue du Mont Dore à Beaumont 63110.

**06. Autorisation donnée au maire pour la signature des actes d'acquisition de deux parcelles cadastrées section BO n°322 et 324 - La Ronzière**

Mme Lechevallier présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 26 Voix Pour, 6 Voix Contre et une Abstention.**

- **AUTORISE** l'acquisition des parcelles cadastrées section BO n°322 et 324 (742 m<sup>2</sup>) sise « La Ronzière », au prix de 7€/m<sup>2</sup>, soit un prix de vente de 5 194€, étant précisé que les frais de notaire seront à la charge de la Commune.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

**07. Cession des parcelles cadastrées section BR n° 294 & 295, rue des Collonges**

Mme Lechevallier présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 22 Voix Pour, 7 Voix Contre et 4 Abstentions.**

- **ANNULE** la délibération n°2021.01.04 du 27 janvier 2021 autorisant la Commune à céder les parcelles mentionnés section BR n° 294 & 295 à Monsieur PORTIER Eric,
- **APPROUVE** la vente des parcelles cadastrées section BR n°294 et 295 à Monsieur BEZAUX et Madame COTTAREL au prix de 150 000 € (HT), étant précisé que les frais liés à cette acquisition seront à la charge de l'acquéreur, à savoir notamment les frais de notaire et éventuellement de géomètre,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

**08. Modification de la composition des commissions internes au conseil municipal**

M. le Maire présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 22 Voix Pour et 11 Non participations au vote de M. Olivier Devise, Mme Hélène Veilhan, Mme Dominique Molle, M. François Ulrich Mme Marie-Laure Lanciaux, M. Jean-Pierre Cogneras, M. Alain Dumeil (pouvoir de Damien Martin), Mme Josiane Bohatier, M. Maume et Mme Faye :**

- **MODIFIE** la composition de la commission Petite enfance, enfance et jeunesse en remplaçant Madame REMY par Madame DAMBRUN. Et de procéder au remplacement de Madame MARION par Monsieur VIGUES.
- **MODIFIE** la composition de la commission Citoyenneté et démocratie implicative en remplaçant Madame REMY par Monsieur Picarle. Et de procéder au remplacement de Madame TALON-TAILHARDAT par Monsieur COGNERAS.

- **MODIFIE** la composition de la commission Cadre de vie développement durable en remplaçant M. PESSOT par Madame LECHEVALLIER. Et de procéder au remplacement de Monsieur PREAU par Monsieur REYROLLE.

#### **09. Information = Rapport de la CRC**

**M. le Maire** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal :**

- **PREND ACTE** de la tenue ce jour, de la présentation de ce rapport et de la tenue du débat qui s'en est suivi.

#### **10. Attribution de la protection fonctionnelle au 5ème adjoint au maire Monsieur Picarle**

**M. le Maire** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 21 Voix Pour, 3 Voix Contre, 8 Abstentions et une non participation au vote de M. Guy Picarle :**

- **ACCORDE** la protection fonctionnelle à Monsieur Guy Picarle, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire de la Commune de Beaumont.

#### **11. Rapport d'orientations budgétaires 2022 - tenue du débat d'orientations budgétaires**

**M. Néhémie** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal :**

- **PREND ACTE** de la tenue du débat budgétaire 2022 au regard du rapport d'orientations budgétaires.

**FIN DE L'ORDRE DU JOUR A 1H30.**

**M. Le Maire lève la séance à 1H45.**